

SUIVI D'AVIS

30 MAI 2024

**PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DANS LES STATISTIQUES MACROÉCONOMIQUES
DISTRIBUER LES COMPTES DE REVENUS ET DE PATRIMOINE DES MÉNAGES**

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de [moyen terme](#) du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis de moyen terme étudiés lors de cette séance :

Avis n°1 : dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement. Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le service statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle data gaps initiative portée par les organisations internationales. Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

Avis n°9 : la mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus.

Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays. Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission « système financier et financement de l'économie » a pris connaissance des travaux effectués par le service statistique public afin de compléter l'information fournie par la comptabilité nationale dans les domaines de l'environnement et des inégalités. Ces travaux s'inscrivent dans une dynamique portée par les institutions internationales et stimulée par des travaux de chercheurs. Ils visent à offrir une vision articulée avec les indicateurs classiques de la comptabilité nationale et plus synthétique que les tableaux d'indicateurs, et à proposer ainsi des outils plus facilement mobilisables dans le débat public et

mieux à même d'éclairer les décisions politiques et économiques de l'ensemble des agents. Ils prévoient des améliorations méthodologiques, une mise en production régulière, des analyses, des propositions d'indicateurs synthétiques et des élargissements futurs à d'autres domaines.

A la confluence entre la comptabilité nationale et la modélisation, ces travaux consistent à articuler des sources de natures différentes avec le système macroéconomique des comptes, et à ajuster des concepts et des données non créées dans ce but au cadre comptable. Dans le domaine de l'environnement, la mise en cohérence des données physiques déjà existantes et des données monétaires ouvrira la porte à des analyses plus fines de couplage/découplage entre l'activité économique résidente et la production de gaz à effets de serre, et à la publication conjointe de l'inventaire par branche et de l'empreinte carbone avec une méthodologie rénovée. Dans le domaine des revenus des ménages, la commission se félicite de la publication régulière à venir de la distribution des revenus au sein des ménages, mais aussi de la répartition entre ménages de la totalité du revenu national, permettant ainsi d'établir un bilan de la redistribution élargie (différence de cette répartition avant et après transferts). Dans le domaine du patrimoine des ménages, elle prend note du caractère encore expérimental des données publiées, consistant à ajuster et réconcilier les données d'enquête avec les masses de la comptabilité nationale, et les améliorations méthodologiques envisagée avec la prise en compte de données administratives portant dans un premier temps sur le patrimoine immobilier et professionnel.

La commission salue ces travaux qui proposent une réponse à certaines limites du PIB et vont plus loin que les préconisations du Système de Comptabilité Nationale et les moyens mis en œuvre à cette fin. Elle encourage la mise en place d'indicateurs synthétiques dans ce domaine. Elle insiste sur l'importance de faire preuve de pédagogie à propos des concepts proposés et des outils mis en œuvre, pour que la mobilisation de ces nouveaux indicateurs soient la plus appropriée possible. La commission encourage en particulier les collaborations entre producteurs de données publiques, acteurs économiques et chercheurs sur ces sujets, mais aussi la poursuite des échanges au niveau international pour favoriser la comparabilité des travaux.